

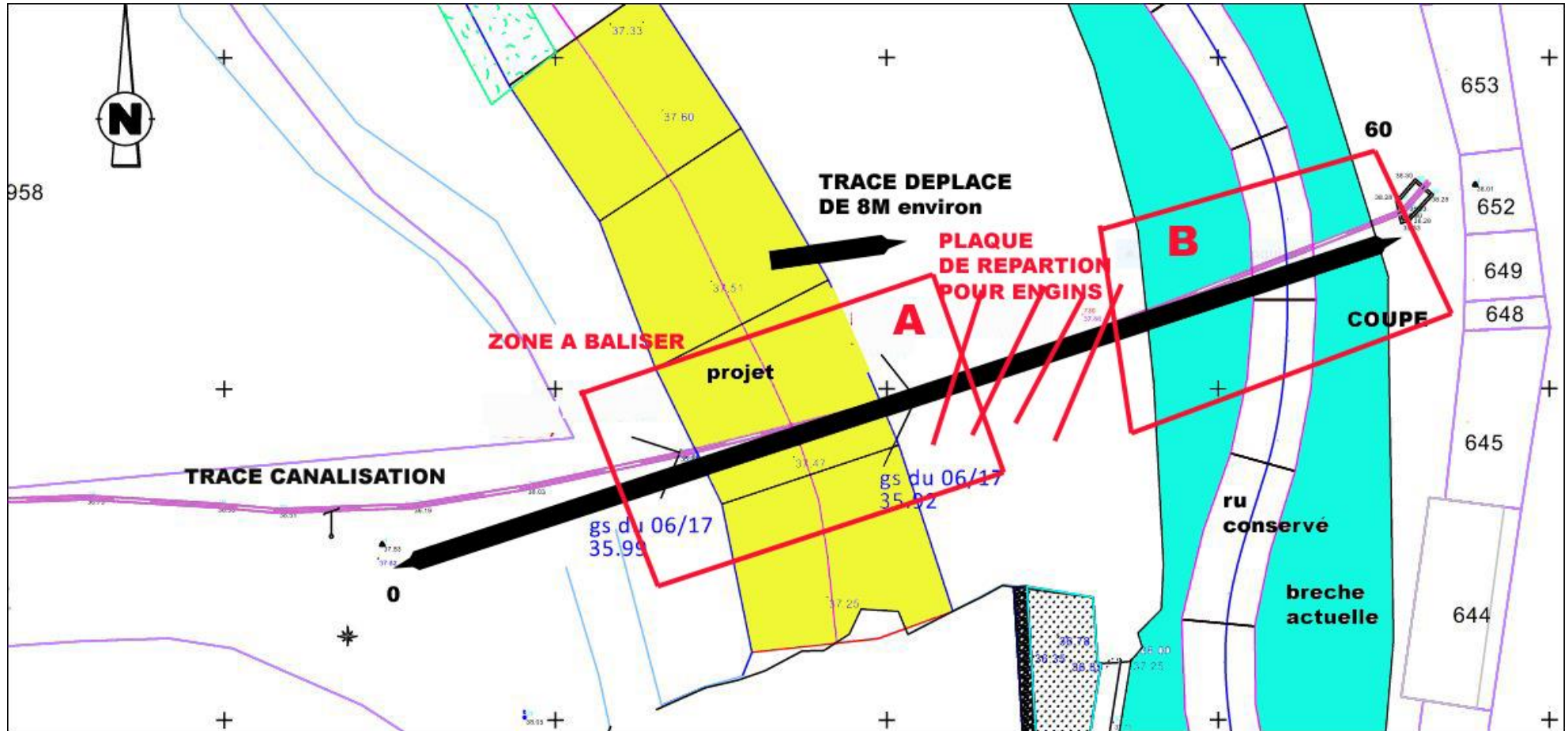


Maître d'ouvrage : SIVB -  354 rue Gaston Paucellier - 60600 AGNETZ - Tél : 03 44 50 37 08 - Mail : sivbreche@gmail.com	MAITRISE D'ŒUVRE CR N°3B DU 23/08/2017 Maître d'œuvre : AEU 89 Rue du Faubourg Sant Antoine 75011 PARIS	 Chantier : MOULIN DE SAILLEVILLE
DATE : 23/08/2017	Rédacteur : JL DUCREUX	Entreprise : CDES/ LOISELEUR
1. OBJET DU COMPTE RENDU Rendez vous avec Mr RIVIERE, Vallée Dorée Franchissement de la canalisation EU au niveau de la déviation de la rivière ; compte rendu de réunion avec Mr RIVIERE Présents : Mr COPEL, Mr LE CORRE, Mlle RENAUD, Mr DUCREUX Présentation des solutions évoquées.		
2. RAPPEL DU CADRE Compte tenu des contraintes de cote de la canalisation actuelle et de la section envisagée par la rivière, ne permettant de conserver un enfouissement limité est envisagé avec des dispositions compatibles de type anti-affouillement préconisées par la DDT de l'Oise dans son ouvrage « Guide des travaux en rivière » sans indication de cote. <ul style="list-style-type: none"> • <i>L'enfouissement de la canalisation se fera à une profondeur suffisante afin d'éviter sa mise à jour après érosion de la zone de passage. Une protection de la canalisation sera réalisée dans sa partie supérieure par tout moyen adapté. La traversée du cours d'eau se fera perpendiculairement à celui-ci afin de réduire le linéaire touché par les travaux. La partie de la canalisation enterrée sous le cours d'eau ne comprendra pas de raccord.</i> • <i>Après comblement de la saignée, le fond du lit sera reconstitué à l'identique (granulométrie du substrat).</i> • <i>Après travaux, les berges seront reconstituées dans leurs formes (pente, méandre, ...) et natures. La ripisylve déboisée pour les besoins des travaux (s'il y a lieu) sera reconstituée. Des soins particuliers seront pris pour éviter la prolifération de la renoué du Japon, plante envahissante. Les souches en place sont à préserver dans la mesure du possible afin d'assurer la stabilité de la berge.</i> • <i>Les abords du chantier seront nettoyés. Le cas échéant, les déblais seront régalez de telle façon que toute possibilité qu'ils soient entraînés vers le cours d'eau soit écartée et sans constitution de rehaussement de berges. Les matériaux en trop seront évacués vers une décharge contrôlée.</i> • <i>Toutes précautions seront prises pour éviter la pollution des eaux du fait des engins mécaniques mis en œuvre (les systèmes hydrauliques et les réservoirs de carburant seront vérifiés, le nettoyage et le stockage des engins se feront à l'écart du cours d'eau), et par mise en suspension de sédiments (filtre par botte de paille).</i> Le CCTG 70 mentionne que l'ouvrage doit supporter les charges extérieures.		
3. CONDITIONS GENERALES Actuellement la canalisation est 1m60 environ sous le TN et d'après les relevés bathymétriques, le sommet de la canalisation correspond actuellement au fond de la rivière dans sa traversée. <p>Les conditions générales environnementales de la conduite sont faiblement modifiées (canalisation actuellement sous l'eau) autre que l'enlèvement d'environ 1m00 à 1m40 de matériaux limono-tourbeux au-dessus de la conduite sur un linéaire d'environ 6m00. Au niveau de l'actuelle rivière, surcharge de vase d'environ 1m00 sur environ 8m00 de large.</p> <p>La canalisation en eternit est considérée comme fragile excluant une surcharge rigide susceptible de générer par effet de point dur des cisaillements aux extrémités dans des conditions de sols peu portant.</p> <p>La rivière présente de faibles vitesses et par conséquent de faibles risques d'affouillement : par sécurité nous prenons une valeur de 0m60 pour la profondeur d'affouillement (valeur générique prise pour de petites rivières calmes).</p>		

<p>4. APPROCHE ENVISAGEE</p> <p>Deux approches de protection sont envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une protection rigide par un ouvrage coffré en béton par-dessus la conduite, voire englobant la conduite, avec des bèches latérales anti-affouillement : ce type d'ouvrage semble présenter des risques de création de point dur susceptible d'appuyer sur la canalisation et donc de créer des cisaillement aux extrémités compte tenu des éventuels mouvements de sols ; - Une protection souple par un ouvrage de type matelas géosynthétique enrobant la conduite et ancrée latéralement dans le lit à l'amont et à l'aval sur au moins 0m60 avec un débord d'au moins 1m50 ; cette protection est recouverte d'un substrat sablo-graveleux sur 10 cm ; - Dans tous les cas, un balisage de chantier interdisant tout accès sur zone à des engins une fois le terrassement et les travaux effectués latéralement ; - Un marquage de la conduite par des bornes et un grillage avertisseur complémentaire. 	
<p>5. DISPOSITIONS PROPOSEES</p> <p>ZONE A : balisage de surface interdisant tout passage Travaux de terrassement avec soin pour mise à jour conduite Pose d'une nappe bentonitique sur 5m00 de largeur et 10 m de longueur Ancrage de la nappe latéralement sur 0m60 de profondeur à 1m50 de la canalisation Recouvrement par substrat</p> <p>ZONE B : matelas bentonitique également sans ancrage + grillage avertisseur sur 5m00 de large et sur la longueur comblée.</p> <p>ZONE INTERMEDIAIRE : passage d'engins avec plaque de répartition pour passage – la canalisation est environ 1m60 à 1m80 dessous le TN.</p>	
<p>6. SUITE A DONNER</p> <p>Le présent compte rendu donne une piste de solution : elle devra être validée par le Maître d'ouvrage de la canalisation et son exploitant. Pour ce faire, l'entreprise devra fournir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un document d'exécution qui reprend les principes de cette note ; - Des fiches de produits envisagés. 	



Localisation des travaux et principes

Coupe en travers au niveau des travaux.

